

OGGA

Informations

n°173
DÉCEMBRE
2023



#Tranquillité



n°173
DÉCEMBRE
2023

ÉDITO

Acheter sa tranquillité serait-il un rêve fou, impossible à réaliser ? Non : OGA# (OGA#tag) est là. Hashtag dont la longueur ne devrait pas dépasser les dix-huit caractères pour être repérable. Hashtag tranquillité ! # tranquillité, Hache tag tranquillité : c'est pas gagné cette histoire. Un peu antinomiques, les deux termes. Déjà que E.I. peut vouloir dire aussi bien État Islamique qu'Entrepreneur Individuel, que parler de case machin (7FF?), de formulaire bidule et se voir contraint de causer en acronymes et abréviations diverses, c'est pas le premier moyen auquel on peut penser pour garantir sa tranquillité. C'est pourtant la promesse que nous font nos OGA mais, au fait, de quoi parlons-nous, exactement ? D'une simple absence d'emmerdements d'ennuis ou de sereine vue d'ensemble de la réalité ? Si la tranquillité c'est la mort, c'est qu'on n'a gardé de hashtag que la hache, et ça peut faire très mal. Si la tranquillité c'est le "mouve", autant se faire tatouer, si la tranquillité c'est l'oubli autant se faire buveur. Si la tranquillité c'est l'impunité fiscale, sociale, humaine pour tout dire, autant démissionner avant de crever d'ennui. Et si OGA signifiait tout simplement responsabilité tranquille ou sérénité responsable ? Tout ça ne tient finalement qu'à nous.

SOMMAIRE

P.3 THÈME DE RÉFLEXION

LMNP : un véritable statut pour étoffer sa retraite !

P.4 ENTREPRISES

Autoentrepreneur et retraite : les limites

P.5 FISCALITÉ

Sécurité fiscale et ECF, le duo indissociable

P.6 MOBILITÉ

Vue d'ensemble sur l'interaction Mobilité / Artisanat

P.7 ÉCONOMIE

Ces vilains petits canards qui précèdent le cygne majestueux

P.8 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

La RSE, une affaire de grosse entreprise ?

P.9 MODÈLES ÉCONOMIQUES

Des fleurs et des idées plein la tête

P.10 NOUVEAU MONDE

Demain, tous brasseurs ?

P.11 ACTUALITÉS

P.12 LE COMPATRIOTE

P.13 LES CHIFFRES CLÉS

P.14 LE MONDE SELON GUDULE

P.15 VU & REVUE DE PRESSE

N° ISSN 2647-8455.

BULLETIN D'INFORMATION PUBLIÉ PAR L'OMGA 74

11, rue Jean Jaurès - BP 277 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel

Dépôt légal à parution

Directeur de la publication

M. Thierry BLANCHIN (OMGA 74 Annecy)

Comité de rédaction :

OGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi.

OGA Arles : G. Valette

Amaprogres : V. Dachicourt

OMGA 74 : M. Claude BUCH, J.-B. Robineau

Assistance au comité de rédaction

PENSER SIMPLE

Jean Mochon et Fanny Etter

Infographie

Agence Texto, 74960 Annecy

Impression

Faurite, route de Tramoyes, 01700 Miribel

Crédits photos

Photos non contractuelles - © Djorjorino - Rido - Finn - Katja Xenikis - W PRODUCTION - Freedomz - New Africa - Muhammad Tayyab - Illustraly - RCP - Morius - Bailou - Matthew Cerff/peopleimages.com - Falabella - Serhii - Helenedevun - 1st footage - Robert Kneschke - Thomas - BPM Victor Michon Petit - Blacksalmon



THÈME DE
RÉFLEXION

Le statut de Loueur en meublé non professionnel (LMNP) est un dispositif fiscal toujours d'actualité en 2023, ce dernier permet à tout contribuable français d'investir dans l'achat d'un bien immobilier neuf ou ancien dans le but de le mettre en location en tant que logement meublé avec une fiscalité très avantageuse.



LMNP : UN VÉRITABLE STATUT POUR ÉTOFFER SA RETRAITE !

Rédacteurs : **Claude Buch et Thierry Blanchin**

LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DU RÉGIME LMNP :

- le bien immobilier doit être obligatoirement loué meublé,
- la somme des loyers perçus par an doit être inférieure à 23 000 euros et ne doit pas excéder 50% des revenus d'activité du foyer fiscal.

LES AVANTAGES DE LA LOCATION DE MEUBLÉS NON PROFESSIONNELS :

- une réduction d'impôt si vous avez choisi l'option au régime réel (915 euros dans la limite des 2/3 des frais engagés pour la tenue de la comptabilité et d'adhésion à un OGA),
- la récupération de la TVA (si l'investissement est fait dans une résidence avec services (Loi Censi-Bouvard),
- la constitution d'un patrimoine,
- l'amortissement du bien, ce qui permet de « gommer » une très large part de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux,
- la rentabilité de la location meublée,
- un avantage dans le calcul de la plus-value lors de la revente : régime des particuliers avec abattements pour durée de détention,
- une flexibilité du dispositif pour le bailleur.

La location en LMNP reste un régime fiscal qui permet d'investir dans l'immobilier en bénéficiant d'une fiscalité plus avantageuse que la location nue. Attention cependant, dans les zones où le marché locatif de la location meublée est moins porteur, le risque de non renouvellement du bail est à prendre en considération par l'investisseur.

LA FISCALITÉ APPLICABLE :

Micro-Bic : simplicité du régime ; application d'un abattement forfaitaire de 50% sur les loyers perçus dans la limite de 32 600 euros par an.

Régime réel : déduction de l'ensemble des charges liées à l'investissement (intérêts des emprunts, frais de comptabilité, taxe foncière, charges de copropriété, etc...)

NB : si vos revenus locatifs sont inférieurs à 32 600 euros annuels, vous pouvez néanmoins opter pour le régime réel (frais supérieurs à 50% des recettes).

Dispositif Censi-Bouvard : ce dispositif a été abrogé par la Loi de finances pour 2023 mais continue à courir pour les investissements réalisés avant le 31/12/2022.

QUELS BIENS SONT ÉLIGIBLES AU LMNP ?

Un logement meublé se définit comme « un logement décent équipé d'un mobilier en nombre et en qualité suffisants pour permettre au locataire d'y dormir, d'y manger et d'y vivre convenablement au regard des exigences de la vie courante » (Loi Alur du 24 mars 2014). Le décret N° 2015-981 du 31 juillet 2015 donne la liste des éléments mobiliers obligatoires qui doivent être mis à la disposition du locataire par le propriétaire.

Le contrat de bail est obligatoire et fait foi entre les parties, il concerne :

- la location meublée classique ainsi que la location saisonnière et de tourisme, de courte durée et/ou de longue durée,
- la location en résidence de services (pour étudiants et pour séniors), résidence de tourisme ou résidence d'affaires.

En apparence simple, le régime LMNP cache de nombreuses subtilités. Aussi, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre OGA et de votre expert-comptable ! Prenez soin de vous !



ENTREPRISES

Créer une micro-entreprise peut sembler relativement simple, mais il existe de nombreuses embûches susceptibles de mettre en péril votre entreprise. Ce statut comporte certaines limitations, notamment l'absence de possibilité de déduire les charges (achats, loyers, électricité, etc.), l'absence d'indemnisation chômage en cas de cessation d'activité, des seuils contraignants et une pension de retraite qui dépend du montant du chiffre d'affaires déclaré.

AUTOENTREPRENEUR ET RETRAITE : LES LIMITES

Rédacteur : **Gilles Valette**

COMMENT CUMULER LES STATUTS DE RETRAITÉ ET DE MICRO-ENTREPRENEUR ?

Pour un auto-entrepreneur ayant pris sa retraite après le 1^{er} janvier 2015, il n'est pas possible d'accumuler des droits supplémentaires à la retraite via son auto-entreprise. La question se pose alors de savoir comment concilier les statuts de retraité et de micro-entrepreneur. Pour y parvenir, plusieurs conditions doivent être remplies, à savoir liquider tous les droits acquis pour la retraite, atteindre l'âge légal de départ à la retraite, mettre fin à tout lien professionnel avec son ancien employeur, et informer par écrit la caisse nationale d'assurance vieillesse de la reprise d'une activité indépendante dans le mois.

à la retraite varient en fonction de l'activité. Par exemple, pour un micro-entrepreneur électricien, le taux de cotisation global s'élève à 21,2 % (dont 41,80 % de ce montant réservé pour sa retraite de base). Pour les activités de prestations (artisans), il faut déclarer 2 412 € pour valider 1 trimestre, 4 239 € pour 2 trimestres, 6 071 € pour 3 trimestres et 12 030 € pour valider ses 4 trimestres (20 740 € pour les activités d'achats/ventes et 9 675 € pour les professions libérales pour 4 trimestres).

Il est donc essentiel de comprendre tous ces éléments pour bien préparer sa retraite et anticiper son avenir financier de manière optimale.

Contact téléphonique Assurance retraite :

Pour vous informer sur votre situation, poser une question sur votre dossier, accéder à des informations personnelles (suivi du dossier, derniers paiements, etc.), appelez le **39 60**.

COMMENT FONCTIONNE LA COTISATION RETRAITE DU MICRO-ENTREPRENEUR ?

En ce qui concerne la cotisation retraite du micro-entrepreneur, des cotisations sociales sont prélevées sur le chiffre d'affaires généré, ce qui permet d'acquérir des droits à la retraite, tant pour la retraite de base que pour la retraite complémentaire. Si aucun chiffre d'affaires n'est réalisé, aucune cotisation sociale n'est due, et donc aucun droit à la retraite n'est acquis. L'affiliation se fait automatiquement lors de l'immatriculation de l'entreprise. Les droits

Le montant de votre retraite est calculé sur vos 25 meilleures années de revenus. Si vous partez à la retraite à 67 ans, vous pourrez obtenir votre pension de retraite complète même si vous n'avez pas validé vos trimestres.

Si aucun chiffre d'affaires n'est réalisé, aucun droit à la retraite n'est acquis.



Pourquoi une entreprise à tout intérêt à faire réaliser un ECF (examen de conformité fiscale) par un organisme de gestion ?

SÉCURITÉ FISCALE ET ECF, LE DUO INDISSOCIABLE

Rédacteur : **Gilles Valette**

Une entreprise a de nombreux avantages à faire réaliser un ECF. Il s'agit d'une procédure qui lui permet de s'assurer qu'elle respecte pleinement les lois fiscales en vigueur. Cette démarche contribue à renforcer la crédibilité et la confiance dans les relations commerciales de l'entreprise et permet de fiabiliser ses comptes vis-à-vis de ses partenaires, qu'ils soient fournisseurs, clients, banques et même marché public.

1
2

Transparence et intégrité financière : lorsqu'une entreprise entreprend un examen de conformité fiscale, elle démontre son engagement envers la transparence et l'intégrité financières. Cette attitude responsable renforce la confiance de ses partenaires commerciaux.

Sécurité fiscale : la conformité fiscale réduit les risques juridiques pour l'entreprise. En identifiant et en corrigeant les erreurs fiscales ou les omissions, l'entreprise limite les risques de litiges et de sanctions qui pourraient compromettre ses opérations et sa réputation. Par ailleurs, l'administration fiscale apprécie cette volonté de transparence ; dès lors, l'entreprise bénéficie d'une absence de pénalités et intérêts de retard sur les points validés.

3

Amélioration de la solvabilité : les banques et les investisseurs accordent une grande importance à la conformité fiscale lorsqu'ils évaluent la solvabilité d'une entreprise. Un examen de conformité réussi peut améliorer

la perception de la solidité financière de l'entreprise, facilitant ainsi l'obtention de financements et de prêts avantageux.

4

Fiabilisation de la relation client : les clients sont plus enclins à faire affaire avec une entreprise qui démontre sa conformité fiscale. Cela peut être un facteur différenciant dans un marché concurrentiel, renforçant ainsi la fidélité des clients et la réputation de l'entreprise. Cela peut-être un plus lors du dépôt d'une réponse à un « *marché public* ».

5

Gestion de la réputation : la réputation d'une entreprise est précieuse. Lorsqu'une entreprise réalise un examen de conformité fiscale, elle envoie un message fort sur son engagement envers l'éthique et sur sa responsabilité, ce qui peut renforcer positivement sa réputation et lui permettre de se distinguer sur le marché.

En conclusion, la réalisation d'un ECF est une démarche judicieuse pour fiabiliser les comptes d'une entreprise vis-à-vis de ses partenaires, fournisseurs, clients et banques. C'est une étape cruciale pour minimiser les risques de non-conformité, promouvoir la transparence fiscale et optimiser la situation fiscale.

Ce service est souvent proposé à un prix très intéressant (à partir de 200 € pour des TPE). Alors n'hésitez pas, renseignez-vous auprès de votre OGA.





MOBILITÉ

La mobilité dans les villes est un enjeu majeur pour les artisans. Ces derniers doivent pouvoir se déplacer facilement pour se rendre sur leurs chantiers et y travailler, les approvisionner, livrer leurs produits ou exercer leurs services.



VUE D'ENSEMBLE SUR L'INTERACTION MOBILITÉ / ARTISANAT

Rédacteur : **Claude Buch**

Ces dernières années, la mobilité en ville devient de plus en plus difficile et coûteuse, notamment en raison de la congestion du trafic (villes touristiques, place donnée aux piétons et aux nouveaux modes de déplacement, trottinettes, vélos...), du manque de places de stationnement (insuffisance de parking, coût prohibitif des zones payantes) et des restrictions de circulation (zones piétonnes avec horaires d'accès restrictifs pour livraisons et chantiers). Alors, que faire ?

peuvent aider les artisans à se déplacer plus facilement et plus efficacement.

QUELQUES CONSEILS POUR LES ARTISANS QUI SOUHAITENT AMÉLIORER LEUR MOBILITÉ EN VILLE

Avant de choisir une solution de mobilité, il est important d'évaluer vos besoins en termes de distance, de fréquence et de budget. Surtout n'hésitez pas à comparer les différentes options et à rechercher les modes de déplacements spécifiques à certains lieux. Par exemple, les vélos cargos, que l'on trouve dans les villes très portées sur la mobilité douce et dont l'achat est souvent sponsorisé par la municipalité. N'hésitez pas à demander un accompagnement car de nombreuses aides financières et techniques sont disponibles pour soutenir les artisans dans l'amélioration de leur mobilité.

BIEN PESER SES BESOINS POUR LE CHOIX DE SA MOBILITÉ

Il existe plusieurs solutions pour améliorer la mobilité des artisans en ville.

Le covoiturage : il permet aux artisans de partager leur véhicule avec d'autres personnes travaillant sur un même chantier. Cette solution qui permet de réduire les coûts et de limiter la pollution, reste cependant difficile à mettre en œuvre.

Utiliser les transports en commun : une solution intéressante pour les artisans qui doivent se déplacer sur de courtes distances (certaines villes apportent une solution efficace grâce à une offre complète sur les transports en commun).

Les véhicules électriques : une solution plus écologique et plus économique que les véhicules thermiques, cependant leur prix reste assez onéreux même si la location commence à devenir plus facilement envisageable (aides financières et multiplication des prises dans les parkings municipaux).

Et bien évidemment **les nouvelles technologies**, telles que les applications de navigation et les véhicules connectés, qui

LA RSE ET LA MOBILITÉ DES ARTISANS

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un concept qui s'applique également à la mobilité. Les artisans peuvent contribuer à la RSE en choisissant des solutions de mobilité durables. La mobilité en ville est bien un enjeu majeur pour le devenir des artisans. Moins de temps passé dans les bouchons, c'est de l'argent gagné pour les chantiers et du stress en moins pour les salariés. En choisissant la solution de mobilité la plus adaptée à ses besoins, un artisan peut améliorer sa mobilité et contribuer à la mise en place de la RSE dans son entreprise.

Prenez soin de vous





ÉCONOMIE

CES VILAINS PETITS CANARDS QUI PRÉCÈDENT LE CYGNE MAJESTUEUX

Rédacteur : **Penser Simple**

« Les matières premières « vierges » sont « gratuites », donc impossible de comparer leur vrai coût à celui d'un matériau réemployé. Et sur un plan plus global, le recyclage n'est pas une solution viable, seul le réemploi semble avoir des atouts », voici le propos d'un dirigeant de grande entreprise lors du tout dernier salon de l'environnement et du recyclage « Pollutec » à Lyon.

Économie circulaire et économie de la fonctionnalité, ces vilains petits canards du monde économique pourraient-ils préparer un avenir plus radieux pour les petites entreprises ?

DÉRANGER LES RAISONNEMENTS VERTUEUX

Aujourd'hui, le raisonnement n'est pas très acceptable car il dérange. Au moment où tout est fait pour inciter à changer de voiture pour un véhicule plus « vertueux », la question peut se poser de savoir s'il est meilleur pour l'impact écologique et économique global, de prolonger la vie d'une machine plutôt qu'en fabriquer une autre qui nécessite de nouveaux investissements (notamment en batteries et terres rares) mais aussi, qui remet en cause l'existence d'un outil industriel avec les impacts sociaux et environnementaux qui s'ensuivent.

Cette question de l'économie et de l'impact social est finalement celle qui pose problème lorsqu'on pousse au bout les questions d'économie circulaire. Si l'objectif est de faire durer plus longtemps les objets et les matériels, on pense autrement la production et la notion de qualité et de SAV. Et, dans une grande entreprise comme SNCF réseau, pour que l'offre d'économie circulaire prenne pied sur la rénovation de voies ou de matériels, donc devienne « concurrente interne » des services achats, il a fallu environ 5 ans.

LE MOUVEMENT PREND DU TEMPS... MAIS DU TEMPS ON N'EN A PLUS !

C'est le discours des tenants de l'économie de la fonctionnalité : l'industriel vend l'usage du produit ou du matériel, il en reste propriétaire et en assure la maintenance, puis, en fin de vie, la remise en recyclage. C'est ce qu'a réussi techniquement et économiquement Michelin avec les pneus de poids lourd et qui touche aujourd'hui 600 000 véhicules dans le monde et 70 000 clients qui « achètent des km » à une entreprise qui « soigne » la durée de vie des pneumatiques. La démarche fait rêver Fabrice Bonnifet chez Bouygues construction qui essaie de pousser l'émergence de « bâtiments à économie positive », constructions dans laquelle les fournisseurs (de matériels, de fenêtres, etc...) resteraient propriétaires de leur produit et en assureraient la durée de vie. Signes précurseurs : le « bonus réparation » (voir brèves dans ce numéro) et l'indice de réparabilité des matériels électriques et électroniques. Vue de l'esprit pour certains, opportunité à saisir pour d'autres.

Économie circulaire, économie de la fonctionnalité, des idées neuves aux fondements très anciens qui redonnent à des mots galvaudés comme « qualité » un sens réel. L'une et l'autre s'inscrivent dans une tendance de réduction de la demande, et d'une certaine manière réduction de la croissance, elles seront complètement dans l'air du temps d'ici 4 à 5 ans.



©IRFPC



©Illustraly



PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est l'intégration des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans la stratégie et les activités d'une entreprise. Elle vise à créer un impact positif sur la société et l'environnement tout en préservant la performance économique de l'entreprise. Les possibilités d'application sont très larges, mais êtes-vous concerné ?



LA RSE UNE AFFAIRE DE GROSSE ENTREPRISE ?

Rédacteur : **Claude Buch**

LA RSE A-T-ELLE DU SENS POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Les PME représentent 99,9% des entreprises en France et emploient 64% des salariés. Elles sont donc un acteur majeur de l'économie et de la société et la RSE est devenue pour elles une nécessité, pour plusieurs raisons. La pression sociétale tout d'abord, les consommateurs, les salariés, les investisseurs et les autres parties prenantes sont de plus en plus sensibles aux enjeux sociaux et environnementaux (image de marque oblige) et face à la volatilité et de la rareté des bons collaborateurs, tout est bon pour attirer et garder la richesse salariale. La réglementation également : les normes et réglementations liées à la RSE se multiplient, notamment en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail. Mais la RSE peut être un levier de croissance et de développement pour les PME. Elle peut leur permettre de gagner de nouveaux clients, de fidéliser leurs salariés et de renforcer leur réputation.

QUELS AVANTAGES POUR LES PME ?

Les avantages que la RSE offre aux PME sont nombreux : elle peut contribuer à améliorer la performance économique des PME en réduisant les coûts, en augmentant la productivité et en renforçant la satisfaction des clients. La RSE peut également contribuer à améliorer l'image de marque des PME et à les rendre plus attractives pour les clients, les salariés et les investisseurs. Et enfin, la RSE peut également être un outil efficace pour améliorer la résilience des PME face aux crises et aux changements.

COMMENT METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ RSE DANS UNE PME ?

La mise en place d'une démarche RSE dans une PME, accompagnée ou non par un professionnel, peut se faire en plusieurs étapes sans oublier que le bon artisan est un peu comme Monsieur Jourdain qui fait de la prose sans le savoir, lui fait de la RSE depuis longtemps sans le savoir :

- 1/ Définition des enjeux** : il est important de définir les enjeux prioritaires en matière de RSE pour l'entreprise, en fonction de son secteur d'activité, de sa taille et de ses valeurs.
- 2 / Élaboration d'une stratégie** : une fois les enjeux définis, il faut élaborer une stratégie pour les mettre en œuvre. Celle-ci doit être alignée avec la stratégie globale de l'entreprise.
- 3 / Mise en œuvre des actions** : la mise en œuvre des actions nécessite la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Commencez par des actions simples et accessibles voire même existantes comme la mise en place de circuits courts souvent pratiqués par les artisans. Mais n'oubliez pas d'impliquer tous les collaborateurs.
- 4 / Suivi et rapport** : il est important de suivre et de mesurer les résultats des actions menées en matière de RSE. Mesurez vos progrès pour encourager vos salariés et communiquer.

En conclusion, la RSE est un processus vertueux et moteur pour votre entreprise, elle offre de nombreux avantages, tant en termes de performance économique que d'éthique, d'image et de résilience, alors, n'hésitez pas à vous renseigner plus avant.

Prenez soin de vous.





MODÈLES ÉCONOMIQUES

Ils renouvellent les pratiques dans des métiers « traditionnels » du travail de la terre : nouveaux agriculteurs, nouveaux entrepreneurs, les exemples sont de plus en plus nombreux, imaginés par des individus qui ne sont ni militants marginaux ni écolo-bobo-bio.



DES FLEURS ET DES IDÉES PLEIN LA TÊTE

Rédacteur : **Penser Simple**

Si le maraîchage, l'élevage, la vigne ont vu se multiplier les initiatives depuis deux décennies, le secteur de l'horticulture, très mondialisé dans ses approvisionnements et ses pratiques de distribution bouge lentement. La fleur de saison, bio ou non, a du mal à tenir le cap face aux productions massives standardisées. La centaine d'exploitations de fleurs « bio et de saison » regroupées, par exemple, au sein du Collectif de la fleur française et étudiées par la géographe Léa Benoit (université Bordeaux Montaigne) sont toutes confrontées aux mêmes difficultés, essentiellement de modèle économique et d'accès au marché. Et cette question du modèle économique ne donne pas souvent lieu à des initiatives singulières. Sauf...

LES MODÈLES ÉCONOMIQUES DIFFÉRENCIANTS SONT RARES

Sauf que le pari de Mathilde Duperret est à ce titre différent de pas mal de projets. Venue d'une entreprise d'aménagement et d'entretien d'espaces paysagers, elle voulait un projet qui ait du sens et s'inscrive dans la durée. Elle revendique une proximité avec le concept de la « perma entreprise » (concept développé par Sylvain Breuzard) et le triptyque « Prendre soin des humains, préserver la planète, se fixer des limites et partager les richesses ». Après « deux mois d'été avec des rêves de fleurs plein la tête et de collaborateurs heureux » à croiser

les tendances de mouvements comme Slow flower et une approche classique de gestion, elle met au point un autre triptyque. Chez Falabella, pour développer ce secteur « fragile » de la fleur coupée, l'activité a 3 piliers et le modèle est original par cet équilibre : entretien d'espaces verts, créations paysagères, deux mondes qu'elle connaît bien où elle propose des espaces verts esthétiques, fonctionnels et soutien à la biodiversité, et un troisième pilier plus innovant : la production de fleurs coupées « que de la fleur de saison, pas de serre, pas de serre chauffée, le moins d'eau possible, pas de système d'irrigation, des arrosages ponctuels en profondeur, des variétés résistantes à la sécheresse » avec une carte stratégique maitresse : Falabella n'est pas propriétaire de ses terrains de production. Ce sont les espaces verts de ses clients des activités paysage qui servent de lieu de production, « ils veulent tous qu'on fasse des fleurs chez eux ». Moralité, la pression de la rentabilisation des terres n'est plus là, une production « no stress » que ne connaissent pas les autres horticulteurs, et pas à pas, avec une clientèle plutôt locale d'entreprises ou d'évènements personnels, Falabella démarre... déjà 9 personnes moins d'un an après la création...

« On valorise du foncier inutile et on le rend productif, c'est de la folie tout le monde le demande... et ce sera un facteur de limitation choisi dans notre modèle ».



Falabella



NOUVEAU
MONDE

La France serait le pays d'Europe qui compte le plus de brasseries devant le Royaume Uni et l'Allemagne (source Statista janvier 2023). En 2019 on comptait 1 650 « microbrasseries produisant moins de 1 000 hectolitres /an » sur le territoire français contre 500 en 2013.



DEMAIN, TOUS BRASSEURS ?

Rédacteur : **Jean Mochon**

2 300 brasseries en France, c'était inimaginable au début des années 2 000. Phénomène économique, tendance... et activité désormais recherchée par les territoires, tout est là pour voir se développer le secteur des microbrasseries.

Beaucoup de créateurs sont d'abord des passionnés de bière qui ont tenté ou testé leurs capacités en amateurs, mais, dès la création, les règles de gestion s'imposent. « Pour gagner de l'argent, explique Alice Davis, créatrice et gérante de la Brasserie du Morvan, il faut du volume ». Créée en 2021, sa brasserie produit déjà 100 Hectolitres/an (objectif environs 300 hectos). Œnologue de formation, elle a travaillé dans différents domaines viticoles dans le monde et après plus de 10 ans dans le secteur des ferments, elle avait « envie de produire ». L'aventure a commencé par un brassage « à façon » chez Belenium à Beaune, puis, c'est le lancement de son entreprise et Alice revendique un positionnement très précis : « je fais des bières classiques, que connaissent mes clients dont l'essentiel se trouve dans un rayon de 30 km autour d'Autun ». Seule en scène, à la production comme à la vente, elle connaît de très près sa clientèle, moitié professionnels (tous traités en direct) et particuliers dans les magasins ou sur les foires.

Victor Michon Petit, l'un des deux créateurs de BPM brewing Co près de Dijon résume sa stratégie autrement « un positionnement affirmé sur des bières à forte personnalité ». Créée par deux copains qui brassaient

des bières dans leur garage, la société est la parfaite illustration de la tendance « Craft beer ». 90BPM, ce sont des codes graphiques totalement décalés, une politique de renouvellement permanent des offres, des goûts, une affirmation d'un ancrage local et une pratique systématique des « collaborations », co-conception et co-production de bières en quantité limitée entre deux brasseries de différentes régions.

« Au bar, on a une approche d'explication et de simplification du jargon, et peu à peu, on fait déguster... »

Mais la vague des hausses de prix frappe là aussi : les malts sont passés en moyenne de 400 € à 1 000 € la tonne, les houblons ont eux aussi pris l'ascenseur, le couts des bouteilles, étiquettes etc., ont doublé. Pour tous il faut tenir des prix cohérents : 3 € la bouteille de 33 cl à la brasserie du Morvan et chez BPM on va au-delà des 4 € la canette. Alors, pour attirer plus de clients, elles vont souvent vers la création de bars rattachés au lieu de production. Pour tous ceux qui en ouvrent c'est certes entrer dans un nouveau métier, mais le contact direct client est essentiel... et un bar qui marche bien, c'est un apport de trésorerie bienvenu dans une activité de production qui se doit de stocker. Important, alors que, depuis quelques mois, on parle de disparitions par dizaines, voire plus...





LES BRÈVES

1. QU'EN EST-IL DE LA TAXE D'HABITATION 2023 ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation sur les logements occupés à titre de résidence principale est totalement supprimée. Elle reste toutefois applicable aux logements affectés à un autre usage, notamment les locations touristiques ou les résidences secondaires (la taxe est d'ailleurs renommée "taxe d'habitation sur les résidences secondaires" - THRS).

Quand recevrez-vous votre avis d'imposition ?

disponible dans votre Espace Particulier sur le site www.impots.gouv.fr à compter du 7 novembre 2023 pour les contribuables non mensualisés et 20 novembre pour les contribuables mensualisés.

Si vous avez opté pour l'avis en ligne, un courriel vous sera adressé afin de vous informer de la mise à disposition de votre avis.

En cas d'option pour la réception de l'avis papier, vous le recevrez entre le 8 et le 20 novembre 2023 pour les contribuables non mensualisés, et entre le 22 et le 29 novembre 2023 pour les contribuables mensualisés.

Quelle est la date limite de paiement de la THRS ?

Elle est fixée au **15 décembre 2023**.

Comment consulter vos avis d'imposition en ligne ?

Connectez-vous à votre Espace Particulier, en haut à droite de la page d'accueil du site impots.gouv.fr. Vous pourrez ensuite vous authentifier :

1. soit en utilisant votre numéro fiscal et votre mot de passe,
2. soit en cliquant sur le bouton « S'identifier avec FranceConnect » et en utilisant ensuite les identifiants de votre choix.

Source : Source : DGFiP, impots.gouv.fr

2. CONNAISSEZ-VOUS L'ACTION SOCIALE POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ?

Vous êtes travailleur indépendant et vous rencontrez des difficultés liées à une situation ponctuelle dans l'exercice de votre activité ?

L'URSSAF présente plusieurs aides financières du dispositif d'action sociale du CPSTI :

1. **l'aide aux cotisants en difficulté** (ACED) vise à prendre en charge le paiement de tout ou partie de vos cotisations et contributions sociales personnelles dues à l'URSSAF. Cette aide garantit l'ouverture de droits aux prestations en lien avec ces cotisations et permet la poursuite de votre activité ;
2. **l'aide financière exceptionnelle** (AFE) permet de répondre à des problèmes de trésorerie. L'AFE peut compléter la prise en charge au titre de l'ACED ;
3. **l'aide financière d'urgence aux travailleurs indépendants actifs victimes de catastrophe** (exemples : incendie, grave intempérie) peut être demandée pour répondre à des besoins urgents.

Notons enfin que si vous envisagez de prendre votre retraite, **un accompagnement au départ à la retraite** (ADR) peut être mis en place en faveur des artisans ou commerçants aux revenus modestes.

Pour solliciter l'URSSAF, remplissez **le formulaire en ligne sur secu-independants.fr**.

Source : URSSAF, Actualité 6 oct. 2023

3. NOUVELLE CONVENTION NATIONALE DES CHIRURGIENS-DENTISTES LIBÉRAUX

L'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (Unocam) et les 2 syndicats représentatifs des chirurgiens-dentistes libéraux - les Chirurgiens-dentistes de France (CDF) et la Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL) - ont signé le 21 juillet 2023 la nouvelle convention nationale des chirurgiens-dentistes libéraux pour la période 2023-2028.

L'Assurance maladie fait le point sur son site internet sur les différents axes de cette nouvelle convention.

Source : Ameli.fr, Actualité 24 juil. 2023





MICRO-ENTREPRISES, ET COTISATIONS SOCIALES

Par **Bercy Infos**,

**Vous exercez une activité sous le régime de la micro-entreprise ?
Vous bénéficiez alors d'un régime simplifié pour le calcul et le
paiement de vos cotisations sociales.
A combien s'élèvent les cotisations sociales ?
Comment devez-vous les déclarer ? Explications.**

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU RÉGIME DE LA MICRO-ENTREPRISE ?

Pour bénéficier du régime de la micro-entreprise, vous devez réaliser un chiffre d'affaires inférieur à un certain montant, selon la nature de votre activité. En 2023, les seuils s'élèvent à :

- **188 700 euros** pour les activités de commerce et de fourniture de logement (hôtel, chambre d'hôte, gîte rural classé en meublé de tourisme et meublé de tourisme),
- **77 700 euros** pour les activités de prestations de services et les professions libérales.

COMBIEN DEVEZ-VOUS PAYER DE COTISATIONS SOCIALES ?

Le statut de micro-entrepreneur vous permet de **bénéficier d'un régime simplifié de calcul et de paiement des cotisations sociales obligatoires**. Le régime micro-social permet de calculer le montant de vos cotisations en proportion du chiffre d'affaires réalisé.

Pour ce faire, vous devez déclarer chaque mois ou chaque trimestre, selon l'option choisie, le montant de votre chiffre d'affaires auprès de l'Urssaf. Le montant des cotisations sociales sera calculé automatiquement.

Les cotisations de la micro-entreprises concernent :

- la cotisation d'assurance maladie-maternité,
- la cotisation d'allocations familiales,
- la cotisation invalidité-décès,
- les cotisations de retraite de base et de retraite complémentaire,
- la CSG et la CRDS.

À SAVOIR

La déclaration est obligatoire même en l'absence de chiffre d'affaires.

À SAVOIR

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Urssaf est l'interlocuteur unique des professionnels libéraux relevant de la Cipav pour la totalité de leurs cotisations et contributions sociales.

Ainsi, l'Urssaf collecte :

- les cotisations de retraite de base,
- les cotisations de retraite complémentaire,
- les cotisations d'invalidité-décès.

Vous pouvez opter pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu auprès de l'Urssaf. Ce régime dérogatoire soumis à plusieurs conditions vous permet de payer l'impôt sur le revenu en même temps que vos cotisations sociales. En fonction de votre activité, un taux spécifique est appliqué.

LA CONTRIBUTION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

Les micro-entrepreneurs sont redevables de la **contribution à la formation professionnelle (CFP)**. Cette taxe vous permet de bénéficier du droit à la formation professionnelle.

Elle est à payer en même temps que les cotisations sociales, selon l'option choisie (mensuelle ou trimestrielle).

EXONÉRATION PARTIELLE DES COTISATIONS SOCIALES

En étant affilié au régime micro-social, vous pouvez bénéficier de **l'aide à la création ou la reprise d'entreprise (ACRE)**.

Ce dispositif consiste en une exonération partielle des charges sociales au cours de la première année d'activité depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les taux de cotisations sociales sont réduits jusqu'à la fin du troisième trimestre de la première année d'activité.

Pour bénéficier de l'ACRE, vous devez en faire la **demande auprès de l'Urssaf** lors de la création de votre micro-entreprise.

DE QUELS DROITS LES MICRO- ENTREPRENEURS BÉNÉFICIENT-ILS ?

Le **régime micro-social** vous permet de bénéficier :

- d'indemnités journalières en cas d'arrêt maladie ou maternité,
- de droit à la retraite, en fonction des cotisations versées,
- de l'accès à la formation professionnelle.

En revanche, vous ne pouvez pas recevoir d'indemnités versées par Pôle Emploi pour le chômage.

LES CHIFFRES CLÉS

AU 31 OCTOBRE 2023

- **SMIC horaire** : 11,52€ au 1/05/2023
- **Minimum garanti** : 4,10 € depuis le 1/05/2023
- **SMIC MENSUEL BRUT** : 35 heures hebdomadaires = 1 747,24 €
39 heures hebdomadaires = 1 996,80 € avec majoration de 25 %
et 1 966,85 € avec une majoration de 10 %
- **Plafond de Sécurité Sociale** : 3 666 €/mois, 202 €/jour, 43 992 € pour 2023
- **Taux de base bancaire** : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001
- **Taux €STR (ex. EONIA)** : octobre 2023 taux mini 3,648 % - taux maxi 3,906 %
- **Hausse des prix** : sur les 12 derniers mois en octobre 2023 ; indice Insee des prix harmonisés "tous ménages" : + 5,6 %
- **Intérêt légal 1^{er} semestre 2023** : pour les particuliers 4,47 %, pour les professionnels 2,06 %
- **Remboursement des frais de repas** : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,90 €, dans les locaux (paniers) = 7,10 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 20,20 €
- **Indemnités de grand déplacement** (par jour) en 2023 (pour les 3 premiers mois) : logement et petit déjeuner = 72,50 € (départements 75, 92, 93 et 94), 53,80 € (autres départements)

RÉDUCTION GÉNÉRALE DE COTISATIONS PATRONALES EN FONCTION DU TAUX DE FNAL APPLICABLE À L'ENTREPRISE (paramètre T)

• **Cas général** : Coef. = $(T / 0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : valeur T :

T = 0,3191 maximum si FNAL à 0,10% (< 50 salariés)

T = 0,3231 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 50 salariés)

En 2023, un seul coefficient T est applicable - la réduction pour le cas général s'applique en périmètre complet (sur les cotisations : URSSAF, AGIRC-ARRCO, CHÔMAGE)

Fraction de la réduction imputable sur l'URSSAF :

Pour un employeur soumis au taux de droit commun, régime AGIRC-ARRCO, pris en compte pour 6,01 points : La fraction URSSAF de la réduction = montant global de la réduction X $(T - 0,0601)/T$.

La fraction de la réduction imputable l'AGIRC-ARRCO = montant global de la réduction - part URSSAF

RETRAITE

Pour valider un trimestre en 2023, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le smic horaire soit 1 690,50 €.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2023	2 077	2 123		
2022	1 948	1 966	2037	2052
2021	1 822	1 821	1 886	1 886
2020	1 770	1 753	1 765	1 795
2019	1 728	1 746	1 746	1 769
2018	1 671	1 699	1 733	1 703
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
Variation en %	sur 1 an + 799 %	sur 3 ans + 2110 %	sur 9 ans + 30,96 %	

NOUVEL INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1/01/2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE REFERENCE DES LOYERS

Année	1 ^{er} trimestre	Variation annuelle en %	2 ^e trimestre	Variation annuelle en %	3 ^e trimestre	Variation annuelle en %	4 ^e trimestre	Variation annuelle en %
2023	138,61	+3,49 %	140,59	+ 3,50%	141,03	+ 3,49 %		
2022	133,93	+2,48 %	135,84	+3,60%	136,27	+ 3,49 %	137,26	+ 3,50%
2021	130,69	+ 0,09 %	131,12	+ 0,42 %	131,67	+ 0,83 %	132,62	+ 1,61 %
2020	130,57	+ 0,92 %	130,57	+ 0,66 %	130,59	+ 0,46 %	130,52	+ 0,20 %

BAREME KILOMETRIQUE AUTOS 2023 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D ≤ 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,636	(D x 0,357) + 1 395	D x 0,427
6 CV	D x 0,665	(D x 0,374) + 1 457	D x 0,447
7 CV	D x 0,697	(D x 0,394) + 1 515	D x 0,470

Pour les véhicules électriques le montant des frais de déplacement calculés selon le barème kilométrique ci-dessus est majoré de 20%

Pour en savoir plus demandez conseil à votre expert-comptable ou sur le site du gouvernement : www.gouv.fr





LE MONDE

SELON GUDULE

Nous avons laissé notre héros, charbonnier heureux, devant sa meule fraîchement allumée, sous le charme d'un lutin-garant que les dieux du bilan avaient baptisé "OGA". Heureux, sans doute serein, mais pas totalement satisfait par cette sylvestre occupation, Victorien Gudule se lança dans une danse d'inspiration comme d'autres dans une danse de la pluie. Deux jours et deux nuits durant il dansa quand, au matin du troisième jour, l'idée naquit. On savait au moins maintenant comment elles naissaient, les idées...

Il allait vendre des cachetons "tranquillité". Tranquillité comptable, tranquillité fiscale. De ces trucs miracles qui permettent aux E.I. (Entrepreneurs Indépendants) de dormir tranquilles et hors de portée de celles et ceux qu'ils considèrent comme leurs plus féroces et dangereux adversaires - des prédateurs, osons le dire et appeler un chat, un chat - nous parlons ici bien évidemment des terribles sbires entretenus par la collectivité pour éviter les dérives égoïstes, ces femmes et hommes en blouses grises et bérets jaunes de la secte de Bercy en tête. La secte de Bercy n'est bien évidemment que le nom de code du service auquel appartiennent ces méchantes personnes. Pour eux, Gudule vendait - faisait vendre par des sous-traitants, comparses non salariés, rarement payés, jamais déclarés, souvent clandestins, d'autres pilules miracles qui, elles, rendaient sourd et aveugle. Tout notre

petit monde était ainsi assuré des nuits les plus sereines, parentes de celles que peuvent nous garantir sous une pluie d'étoiles le gratin, la crème de l'hôtellerie française. Ne restait plus qu'à mettre au point la pilule "partenaires", celle qui garantirait le repos de nos banquiers, clients, partenaires de toutes sortes, quand on réalisa que les bonbons colorés, fussent-ils magiques, n'avaient pas une très bonne image : notre héros les remplaça donc très vite par une très sérieuse, très imposante mais très silencieuse machine, parente lointaine de son immortel convertisseur franc/euros de la fin du siècle dernier, la machine à lisser les bilans. On trouvait bien des machines à pain, alors qu'il existait d'excellents boulangers, et même, aussi, de fantastiques experts-comptables. Des lisseuses tant qu'on en voulait, mais point de lisseuse sur le marché. Le convertisseur avait eu son heure de gloire, venait maintenant le temps de la lisseuse de bilans. Ça sonnait un peu « croqueuse de diamants », ce qui n'était pas pour déplaire à notre farouche inventeur. L'engin fut agréé par les services fiscaux et ceux du Ministère de la Culture. Il remporta même un prix au concours Lépine. On abandonna le slogan adopté pour la première idée (« la pilule Gudule, la pilule qui rend cool ») au profit d'un autre, moins violent, plus adapté sans doute à la clientèle visée : « Dormez tranquille avec la lisseuse de bilan agréée ». Même courage et patience semblaient devenus inutiles...

VU & REVUE DE PRESSE

À la vitesse d'un sous-marin

L'accident du sous-marin Titan parti à la recherche du Titanic et qui a coûté la vie aux 5 personnes d'équipage dont le milliardaire financeur de l'opération n'a pas bridé les passions. Pour 5,2 M d'€, il est possible avec le SuperSub du constructeur néerlandais U-Boat Worx de naviguer sous l'eau à près de 20 km/h. Pas encore de quoi faire la course avec les dauphins qui atteignent les 45 km/h au sprint mais de quoi les accompagner en balade.

ArielWorld 6/10/2023

Le compte « Nickel »... un placement meilleur que les métaux rares

Lorsque ses promoteurs ont lancé en 2010 le projet NO Bank qui permettait à n'importe qui d'ouvrir un compte offrant les services bancaires essentiels (compte courant, carte Mastercard et RIB), et de le faire en 5 minutes et chez un buraliste, toutes les études de marché prédisaient un échec. 10 ans plus tard, Nickel annonce avoir dépassé les 3,2 millions de clients. La répartition des profils étonne : 1/3 sont les clients de départ, en « rupture » de relation avec les banques traditionnelles, 1/3 des clients d'autres banques qui veulent payer moins cher le service et 1/3 de personnes partant à l'étranger qui profitent de zéro frais sur les achats sur Internet.

Maddyness 28/09/2023

Bonus réparation... tout bonus

Depuis son lancement fin 2022 par Ecosystem <https://pro.ecosystem.eco/profil/reparateur>, le Bonus réparation proposé par les réparateurs qui ont obtenu le label QualiRépar a atteint 21 000 réparations fin mars 2023 pour une prise en charge d'environ 500 000 € par les éco-organismes. L'accélération est impressionnante et Ecosystem vise (tout simplement) les 500 000 réparations enregistrées d'ici la fin 2023.

Environnement magazine 04/2023 et Ecosystem.fr

Des vacances sans eau...

Dans le sud de l'Ardèche, 70% des visiteurs viennent pour des activités liées à l'eau. Sauf qu'il y a de moins en moins d'eau... La rivière Ardèche à sec, c'est un scénario possible dans un département qui connaît trop bien les « alertes sécheresse » et qui a même été, en 2022, classé en crise donc usages réservés aux enjeux prioritaires (santé, eau potable, sécurité civile, ...). L'Ardèche se retrouve, contre son gré, entraîné de devenir un laboratoire d'expérimentation des nouvelles pratiques de tourisme... et en première ligne sur la question du sur-tourisme qui a défrayé la chronique au cours de l'été 2023.

La Croix 2023/07/29

Marché automobile survolté

Le déploiement du réseau de bornes de recharges en France, qui devrait largement dépasser à la fin de l'année le seuil des 100 000 bornes installées, contribue, avec les bonus à l'achat, à l'accélération des ventes de véhicules « tout électrique ». Sur les 156 000 voitures vendues en septembre, 19% étaient électriques... L'américain Tesla, à lui seul, en a vendu 5 500 sur ce mois et 40 000 depuis le début de l'année. La bascule du marché devrait se poursuivre... mais dépendra de l'évolution des bonus... ces derniers pourraient en effet, dès 2024, prendre une tournure défavorable aux voitures produites en Chine (un quart des Tesla y sont produites).

Usine Nouvelle Septembre 2023



OGA INFORMATIONS EST DIFFUSÉ AUX ADHÉRENTS DE :

2AGAC Alès, OMA74 Annecy, OGAAGS Arles, CGA2B Borgo, CGAS Challes-les-Eaux, AMAPROGES St Maur, ACGA52 Langres, OGA13 Marseille, CGM06 Nice, ARCOLIB Rennes/Vannes, CGA BREIZHBERRY St Amand Montrond, CGAIAM Agneaux/St-Lô, OGI France St-Malo, ciga Caen.

L'OGA74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier ecolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

LA VIE DE
VOTRE
ORGANISME

VOTRE OGA TOUJOURS À VOS CÔTÉS

OGI-France, votre organisme de gestion, est un atout majeur de l'accompagnement de vos entreprises, qu'elles soient commerciales, artisanales, agricoles, prestataires de services, ou libérales, avec des prestations nombreuses et qui évoluent chaque année.

Nous accompagnons aussi les propriétaires qui font de la location meublée, que ce soit en longue durée ou en courte durée.

OGI-France vous apporte ainsi un ensemble d'outils d'assistance à la gestion et de prévention fiscale.

2 bureaux : le siège social basé à SAINT-MALO et un bureau secondaire à RENNES (Saint Grégoire), avec des collaborateurs spécialisés et à votre écoute.

N'hésitez pas à consulter notre portail dédié aux services sur notre site www.ogifrance.fr (cliquer sur onglet « Nos Services »)

4 RAISONS ESSENTIELLES DE RESTER ADHÉRENT(E):

- **La réduction d'impôt** pour frais de comptabilité et d'adhésion, grâce à laquelle l'entreprise peut économiser jusqu'à 915 euros par an si elle est éligible à cette réduction (sous conditions ; nous contacter)
- **Les différentes statistiques professionnelles** issues des liasses fiscales et des balances ; données sectorielles riches, grâce à une nomenclature détaillée et unique aux OGA, que ce soit en BNC ou en BIC pour vous positionner dans la profession
- **L'examen de conformité fiscale (ECF)**, pour une meilleure sécurité fiscale de votre entreprise et un gage de civisme fiscal auprès de la DGFIP
- **La formation** pour un coût très compétitif, sur des thèmes adaptés à vos besoins

Toute l'équipe d'OGI-France reste à votre disposition pour un accompagnement au quotidien www.ogifrance.fr

Le Président, Le Conseil d'Administration
et toute l'équipe d'OGI France
vous souhaitent de très bonnes fêtes
et vous adressent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2024

OGA
Informations

OGI-France
Organisme de Gestion
des Indépendants

CENTRE DE GESTION AGRÉÉ OGI-France

1 rue de la Croix Désilles – Cap Sud - CS 21764

35417 SAINT-MALO CEDEX

téléphone 02 99 56 65 40 . fax 02 99 40 01 63

e.mail ogifrance@ogifrance.fr . internet www.ogifrance.fr